

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 29 novembre 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 41^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4208-2022 – HQ – *Demande d'ordonnance de sauvegarde relativement au maintien de la GDP Affaires pour l'hiver 2022-2023 suivant le jugement du 4 octobre 2022 de la Cour supérieure dans le dossier 500-17-113361-201* / DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS DU ROÉÉ
N/D : 1001-147**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose sa Demande de paiement de frais pour le dossier mentionné en objet.

Le ROÉÉ fait valoir qu'il a participé utilement au dossier et que son intervention est structurée et ciblée. En effet, le ROÉÉ a effectué des représentations sur les critères qui se rapportent à l'ordonnance de sauvegarde ainsi que sur la durée de toute ordonnance émise. De plus, le ROÉÉ a fait ressortir des considérations importantes relativement aux exigences établies par les articles 48.2 et 48.4 LRÉ.

Le ROÉÉ fait valoir que les frais de seulement 3 419,51\$ sont fort raisonnables et nécessaires. Dans ces circonstances, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie d'accueillir sa demande de remboursement de frais.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

p.j. Demande de paiement de frais et affidavit

c.c. (courriel seulement)

Me Simon Turmel, Hydro-Québec

Jean-Pierre Finet, analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice du ROÉÉ